



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203 et par vidéoconférence, située au 1671, rue Ouatshouan à Mashteuiatsh, le lundi 7 novembre 2022 de 10 h 20 à 10 h 25.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef
M. Jonathan Germain, vice-chef
M^{me} Sylvie Langevin, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M^{me} Carina Dominique, vice-chef
M. Jonathan Gill-Verreault, conseiller
M^{me} Guylaine Gill, directrice générale
M^{me} Josée Buckell, greffière

EST ABSENTE : M^{me} Guylaine Simard, conseillère (CONGÉ MALADIE)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Adoption du procès-verbal
 - 3.1.1 Réunion régulière du 17 octobre 2022
 - 3.2 Sollicitations
4. Soutien à la gouvernance
 - 4.1 Adoption | Cadre de référence sur les partenariats de recherche avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Gilbert Dominique assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Gilbert Dominique procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Carina Dominique
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 17 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Sylvie Langevin
Adopté à l'unanimité

3.2 SOLLICITATIONS

FONDATION DU HAVRE DU LAC-SAINT-JEAN

RÉSOLUTION N° 8365

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi :
« Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta juge important de soutenir les organisations dans le domaine de la santé dont les Pekuakamiulnuatsh utilisent les services;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que le Havre du Lac Saint-Jean a pour mission de permettre aux personnes atteintes d'une maladie incurable arrivées à la phase palliative et terminale de leur maladie, de vivre cette étape dans le respect, la dignité et le soulagement de ses douleurs;

CONSIDÉRANT que les services du Havre du Lac Saint-Jean sont utilisés par des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le Havre du Lac-Saint-Jean sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de sa campagne de financement - Gastronomie d'ici, qui met en valeur les produits et entreprises de la région.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 500 \$ au profit de la Fondation du Havre du Lac-Saint-Jean dans le cadre de leur activité de financement Boîtes gastronomiques qui s'est tenue le 5 novembre 2022.

Proposée par M^{me} Carina Dominique
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

FONDATION DE L'HÉRITAGE CULTUREL AUTOCHTONE

RÉSOLUTION N° 8366

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta souhaite apporter son soutien à des organisations ayant pour but de sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel ilnu;



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation de l'héritage culturel autochtone est d'appuyer la SHAM qui œuvre à sauvegarder le patrimoine culturel ilnu, en favoriser le développement et la promotion et en assurer la transmission par la recherche et le partage des connaissances dans le respect des valeurs traditionnelles, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT que la Fondation de l'héritage culturel autochtone sollicite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de sa campagne de financement annuelle dans le cadre de l'organisation de la Soirée bénéfique - Casino country qui s'est tenue au Musée amérindien de Mashteuiatsh, le 4 novembre 2022.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 1000 \$ à la Fondation de l'héritage culturel autochtone dans le cadre de la 2^e édition de soirée casino qui s'est tenue au Musée amérindien de Mashteuiatsh le 4 novembre 2022.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

4. SOUTIEN À LA GOUVERNANCE

4.1 ADOPTION | CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LES PARTENARIATS DE RECHERCHE AVEC PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

RÉSOLUTION N° 8367

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

CONSIDÉRANT que les recherches déposées au sein de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont augmenté et que le traitement actuel de celles-ci ne permettait plus un suivi et un encadrement rigoureux;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a donné son aval au Soutien à la gouvernance afin de formaliser le processus de traitement et d'encadrement des projets de recherche.

IL EST RÉSOLU d'adopter le Cadre de référence sur les partenariats de recherche avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Sylvie Langevin
Adoptée à l'unanimité

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 25, proposée par M. Jonathan Gill-Verreault appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell